

 **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Je soussignée, Martin Lecompte greffier de la Ville de Ville-Marie, atteste par la présente avoir modifié la résolution 154-05-17 Défi tout en couleur 26 août 2017 de la manière suivante :

Nature de la correction

À :

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera le 26 août 2017 de 20 h30 à 10 h, on devrait plutôt lire :

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera le 26 août 2017 de 20 h 30 à 22 h.

Et à :

CONSIDÉRANT QUE l'activité se poursuit le 27 août de 10 h à 12 h par une soirée dansante et qu'aucune boisson alcoolisée n'est permise, on devrait plutôt lire :

- CONSIDÉRANT QUE par la suite, les participants seront invités au Parc du Centenaire puisqu'il y aura de l'animation et de la musique jusqu'à minuit et qu'aucune boisson alcoolisée ne se sera permise.

La présente modification est faite conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Fait à Ville-Marie, ce 2^e jour de juin 2017


Martin Lecompte, greffier